

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Présents :** 11

**Votants:** 13

**Séance du 25 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2023 s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE

**Sont présents:** Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

**Représentés:** Sylvain DUPRAT par Stéphane ETIENNE, Stéphane SARDOU par Fabienne VIGNOLO

**Excuses:** Michelle BROUCA

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Carlos MARTINS

---

## Procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

### Ordre du jour :

Approbation du PV de la séance du 7 avril 2023

Aménagement forestier (intervention de l'ONF)

Route Européenne d'Artagnan: ouverture de l'itinéraire, balisage et convention

Enfouissement du réseau fibre optique chemin Lapeyre

Questions diverses

---

### **Objet: Approbation du PV de la séance du 7 avril 2023 - DE 025 2023**

Monsieur le Maire et le secrétaire de la séance du 7 avril 2023 soumettent le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023 tel qu'annexé à la présente.

#### **Résultat du vote**

**Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

### **Objet: Aménagement forestier - DE 026 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision d'aménagement forestier de sa forêt communale, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement forestier proposé pour une durée de 20 ans, de 2023 à 2042 et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre au site Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

**Résultat du vote**  
**Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

**Objet: Route Européenne d'Artagnan : ouverture de l'itinéraire, balisage et convention - DE 027 2023**

Monsieur le Maire **rappelle** que la Route Européenne d'Artagnan traverse six pays (l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Espagne et l'Italie) et se partage en six itinéraires :

- La Route Royale
- La Route de Madame d'Artagnan
- La Route des Cardinaux
- La Route des Mousquetaires
- La Route de l'Infante
- La Route de Pinerolo.

Il s'agit d'un circuit équestre qui est également accessible aux randonneurs pédestres et aux VTT. Il est actuellement ouvert par tronçons. Le 19 mai 2021, la Route Européenne d'Artagnan a obtenu, à l'unanimité des 35 pays votants, la certification « Itinéraire Culturel Européen ».

Sur le territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran, il s'agit de l'itinéraire « La Route des Mousquetaires » qui traverse 22 communes avec :

- Un tronçon principal : Castelnau-Rivière-Basse, Hères, Madiran, Soublecause, Hagedet,
- Lascazères, Villefranque, Sombrun, Lahitte-Toupière, Larreule, Labatut-Figuières, Caixon,
- Vic en Bigorre, Saint-Lézer,
- La variante d'Artagnan : Maubourguet, Lafitole, Artagnan, Camalès, Pujo,
- La variante de Montaner : Montaner, Tarasteix, Oroix.

**Considérant la valeur patrimoniale et touristique de ce projet ;**  
**Vu le Code général des Collectivités territoriales ;**  
**Vu la délibération du conseil communautaire du 06 avril 2023 ;**

**Où l'exposé Monsieur le Maire,**  
**et après en avoir délibéré,**  
**le conseil municipal, à l'unanimité**

**autorise** la Communauté de Communes de pouvoir mettre en place l'itinéraire équestre « la route des Mousquetaires » traversant la commune

**autorise** la Communauté de Communes à ouvrir, baliser et utiliser l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe

**s'engage** à entretenir l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe

**autorise** le passage sur les parcelles nommées sur le plan joint en annexe

**autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des parcelles liées à ce projet par le passage de l'itinéraire sur leurs parcelles

**autorise** Monsieur le Maire à mener à bien ce dossier et à signer tout document y afférent.

**Résultat du vote**  
**Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 4**

**Objet: Enfouissement du réseau fibre optique Chemin Lapeyre - DE 029 2023**

La société ENSIO a été mandatée par l'opérateur ORANGE pour effectuer l'installation de la fibre optique à Artagnan.

Afin de faciliter la circulation des véhicules chemin Lapeyre, il convient d'enfouir la fibre optique le long de la parcelle C548.

ORANGE ne participant pas au financement, le coût des travaux, d'un montant de 7 325.27 € HT, est à la charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la prise en charge des travaux
- approuve la demande de subvention au Conseil Départemental d'un montant de 4 395.16 € HT représentant 60% du coût total du projet
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents administratifs et comptables se rapportant au projet.

**Résultat du vote**

**Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Le secrétaire de séance, Carlos MARTINS	Le Maire, Stéphane ETIENNE
Signature	Signature